

[Communiqués](#)

## **Air Canada donne des conseils pour assurer une expérience de voyage sans tracas pendant la période des Fêtes**

### **Points saillants**

- Incitation à l'utilisation par les clients de l'outil de modification de réservations en ligne durant les tempêtes et autres événements imprévus
- *État des vols - aperçu général* et *Avis aux voyageurs* disponibles en ligne à [aircanada.com](http://aircanada.com)
- Simplification de l'enregistrement grâce au service en ligne, au service mobile et aux bornes libre-service
- Les applications BlackBerry et iPhone permettent d'accéder en temps réel à un large éventail de renseignements sur les vols ainsi qu'aux options libre-service
- Guichet unique [aircanada.com](http://aircanada.com) contenant toute l'information nécessaire afin de faciliter l'expérience de voyage

MONTRÉAL, le 15 déc. /CNW Telbec/ - À l'approche des Fêtes, Air Canada veille à ce que ses clients voyagent sans tracas au cours de la période très achalandée allant du 17 décembre 2010 au 4 janvier 2011.

### **Vérification de l'état des vols en ligne**

Pour se tenir au courant des dernières nouvelles quotidiennes sur le plan de l'exploitation, les clients peuvent consulter la rubrique *État des vols - aperçu général* qui se trouve dans la section *Avis aux voyageurs* de la page d'accueil du site [aircanada.com](http://aircanada.com). Les clients d'Air Canada doivent également vérifier l'état des vols au départ et à l'arrivée, avant de se rendre à l'aéroport, en consultant le site de la Société, en accédant à l'adresse [mobile.aircanada.com](http://mobile.aircanada.com) au moyen de leur appareil mobile avec accès Internet, ou en appelant sans frais au 1 888 422-7533 ou au 1 800 361-8071 (ATS pour les personnes ayant une déficience auditive).

### **Avis sur les vols**

Les clients d'Air Canada peuvent recevoir, par courrier électronique ou au moyen de leur appareil mobile, des renseignements sur les retards et annulations de vols. Pour s'inscrire ou avoir plus d'information, il suffit d'accéder au [aircanada.com/avisvols](http://aircanada.com/avisvols)

### **Outil de modification de réservations en ligne**

En cas de perturbations de vols pouvant être causées par une tempête hivernale, les clients d'Air Canada peuvent se servir de l'outil de modification des réservations disponible en ligne à [aircanada.com](http://aircanada.com) ou au moyen de leur appareil mobile.

### **Enregistrement en ligne à [aircanada.com](http://aircanada.com)**

Les clients d'Air Canada peuvent gagner du temps en s'enregistrant pour leur vol depuis leur domicile ou leur bureau avant de se rendre à l'aéroport. Accessible 24 heures avant le départ à [aircanada.com](http://aircanada.com), le service d'enregistrement en ligne d'Air Canada propose aux clients de nombreuses options, notamment celles de changer leur place et de préciser le nombre de bagages enregistrés.

### **Enregistrement au moyen d'un appareil mobile**

Les clients peuvent accéder au service d'enregistrement mobile à [mobile.aircanada.com](http://mobile.aircanada.com), en cliquant sur l'option d'enregistrement.

Une fois l'opération terminée, ils reçoivent une carte d'accès à bord électronique ou une confirmation à même leur appareil mobile. Pour en apprendre davantage à ce sujet, consultez le site d'Air Canada à l'adresse suivante : [aircanada.com/enregistrementmobile](http://aircanada.com/enregistrementmobile)

Grâce aux applications iPhone et BlackBerry, les voyageurs qui possèdent des appareils mobiles pourront facilement récupérer leurs cartes d'accès à bord électroniques, obtenir des renseignements sur leurs vols en temps réel et recevoir des avis de modification d'itinéraire et d'autres informations sur les vols d'Air Canada. Les applications peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site Web mobile d'Air Canada (<http://mobile.aircanada.com>)

### **Carte d'accès à bord électronique**

Les clients admissibles peuvent choisir de recevoir une version électronique de la carte d'accès à bord à même leur appareil mobile. Il est possible de sélectionner cette option durant l'enregistrement mobile ou l'enregistrement en ligne, et les cartes d'accès à bord électroniques peuvent être envoyées par courrier électronique ou par message texte. Il s'agit d'un code à barres

bidimensionnel envoyé à un appareil mobile et renfermant les données sur le vol. Les clients peuvent s'en servir pour un vol intérieur, de même que pour un vol international au départ du Canada (les vols transfrontaliers ne sont pas admissibles). Pour en apprendre davantage à ce sujet, consultez le site d'Air Canada à l'adresse suivante : [aircanada.com/cae](http://aircanada.com/cae)

### **Étiquetage libre-service**

Les clients au départ de Halifax, de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, de Winnipeg, de Calgary, d'Edmonton, de Vancouver, de Paris-Charles-de-Gaulle et de Londres Heathrow peuvent gagner encore plus de temps à l'aéroport en utilisant l'option rapide et pratique d'étiquetage libre-service aux bornes d'Air Canada. Ils peuvent ainsi imprimer leurs propres étiquettes et les fixer à leurs bagages, puis simplement déposer ces derniers au comptoir prévu à cette fin.

### **Délais d'enregistrement recommandés durant la période très achalandée des Fêtes**

Durant les journées les plus achalandées, Air Canada recommande aux clients d'arriver tôt à l'aéroport pour éviter d'être pris dans les encombrements de la période des Fêtes. Les renseignements sur les délais d'enregistrement au cours de la période de pointe des Fêtes sont disponibles à l'adresse suivante : [aircanada.com/tempsdesfetes](http://aircanada.com/tempsdesfetes)

### **INFORMATION AU SUJET DES BAGAGES**

Les clients doivent garder avec eux tous leurs objets de valeur, notamment les appareils électroniques, les documents importants, les médicaments, les clés de voiture et l'argent, ou les placer dans leurs bagages de cabine et non dans leurs bagages enregistrés. Afin de faciliter les vérifications aux points de contrôle de sûreté, les passagers transportant des cadeaux sont priés de ne les envelopper qu'une fois rendus à destination.

La franchise pour bagages de cabine est de un article standard de 23 cm x 40 cm x 55 cm et d'au plus 10 kg, et de un article personnel de 16 cm x 33 cm x 43 cm d'au plus 10 kg. Pour de plus amples renseignements, visitez [aircanada.com/bagagescabine](http://aircanada.com/bagagescabine)

Vous trouverez plus d'information au sujet de la franchise des bagages enregistrés à [aircanada.com/fr/baggage/checked](http://aircanada.com/fr/baggage/checked)

### **Poussettes**

Air Canada recommande l'utilisation de petites poussettes-cannes, car les installations ne sont pas conçues pour accueillir des poussettes plus grandes et plus lourdes. Les poussettes pliantes peuvent être enregistrées à la porte d'embarquement et, à l'arrivée, sont remises aux passagers à la porte de l'appareil. Pour connaître la politique sur les poussettes, visitez [aircanada.com/bebe-enfant](http://aircanada.com/bebe-enfant)

### **Équipement de sport**

Nous demandons aux clients d'inscrire leur équipement de sport, soit à [aircanada.com](http://aircanada.com), soit en appelant aux Centres téléphoniques d'Air Canada dans les 24 heures précédant le départ. Ils pourront ainsi profiter de la suppression de certains frais d'excédent de bagages ou pour bagages hors format applicables à l'équipement de sport. Les clients qui choisissent de ne pas inscrire leur équipement de sport à l'avance devront payer, à l'enregistrement, les frais d'excédent de bagages applicables. L'équipement de sport en sus de la franchise est assujéti aux frais d'excédent de bagages. Pour le détail, visitez [aircanada.com/bagagesupplementaires](http://aircanada.com/bagagesupplementaires)

### **Étiquettes placées à l'extérieur et à l'intérieur des bagages**

Comme les étiquettes d'identification placées à l'extérieur des bagages sont parfois détachées, Air Canada recommande aux passagers de placer des étiquettes à l'intérieur de leurs bagages. Vous trouverez une fiche d'identification de bagages à [aircanada.com/identificationbagages](http://aircanada.com/identificationbagages)

### **SÛRETÉ**

#### **Mesures de sûreté pour les bagages de cabine**

En vertu de la réglementation gouvernementale, au point de contrôle, les passagers sont autorisés à transporter, dans leurs bagages de cabine, des quantités limitées de liquides, gels et aérosols d'au plus 100 ml ou 100 g (3,4 oz). Ces articles doivent être placés dans un sac en plastique à glissière transparent et fermé d'au plus un litre (une pinte); un seul sac par personne est permis. Les contenants plus volumineux doivent être rangés dans les bagages enregistrés.

Pour plus de renseignements au sujet de ces mesures de sûreté, veuillez consulter les sites Web officiels suivants :

Transports Canada, au [www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca)

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA), au <http://www.catsa-acsta.gc.ca/francais/>

Transportation Security Administration (États-Unis), au [www.tsa.gov](http://www.tsa.gov)

British Airports Authorities, au [www.baa.co.uk](http://www.baa.co.uk)

### **DOCUMENTS DE VOYAGE**

Pour les voyages internationaux, un passeport en règle est également exigé, et le passager doit, dans certains cas, se munir de tout autre document de voyage demandé pour l'entrée dans le pays de destination, tel qu'un visa.

Pour les vols intérieurs, tout passager de 18 ans et plus doit présenter une pièce d'identité émise par le gouvernement avec photo, date de naissance et sexe. Pour de plus amples renseignements, visitez [www.aircanada.com/documents](http://www.aircanada.com/documents)

Lorsqu'un enfant se rend à l'extérieur du Canada avec un de ses parents, il se peut que celui-ci ait à produire un document juridique attestant que l'autre parent ou le tuteur a donné son consentement. Adressez-vous au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au 1 800 267-8376, pour vérifier si ces documents sont indispensables.

Air Canada recommande à ses clients de remplir tout formulaire de renseignements à l'avance en se rendant à [aircanada.com](http://aircanada.com)

### **Voyages au départ ou à destination des États-Unis, ou via ce pays**

Les États-Unis exigent dorénavant que les voyageurs fournissent des renseignements supplémentaires aux termes du programme de la sécurité des vols au moins 72 heures avant le départ de leur vol ou au moment de la réservation. Pour de plus amples renseignements, visitez [aircanada.com/securitedesvols](http://aircanada.com/securitedesvols)

Tous les passagers (y compris les citoyens canadiens et américains) doivent présenter un passeport valide lorsqu'ils voyagent par avion entre le Canada et les États-Unis.

**Air Canada vous souhaite de passer des Fêtes agréables  
en toute sécurité!**

Pour plus de renseignements: Renseignements:

<b>Renseignements :</b>	Isabelle Arthur (Montréal)	514 422-5788
	Peter Fitzpatrick (Toronto)	416 263-5576
	Angela Mah (Vancouver)	604 270-5741

**Internet :** [aircanada.com](http://aircanada.com)

---

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

